

l'inf' Oh

www.omhgrandnancy.fr

EFICASH : du nouveau concernant le règlement de votre loyer en 2022



La tarification du service EFICASH va augmenter à compter du 1^{er} janvier 2022. Si vous réglez vos loyers par EFICASH, vous devrez vous acquitter d'une participation de 6,50 € qui sera à payer en supplément, directement auprès de la Banque Postale. Ces frais passeront à 8 € au 1^{er} juillet 2022.

Utilisation du service EFICASH :

Pour régler au guichet de la Poste, vous devrez désormais présenter l'original de votre pièce d'identité. Si vous confiez le règlement de votre loyer à un tiers, ce dernier devra se munir de sa pièce d'identité originale, d'une procuration de votre part ainsi que de votre pièce d'identité originale.

La Banque Postale n'encaissera plus que des factures inférieures à 1000 €. Si le solde de votre avis d'échéance dépasse le seuil autorisé, votre règlement en espèces pourrait alors être refusé.

Cette augmentation des frais de commissions étant pénalisante, nous vous engageons vivement à choisir

les autres **moyens de paiement plus simples et sans frais**, proposés par l'OMh :

LE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE : plusieurs dates au choix, les 06, 10 ou 15 du mois, vous pouvez y adhérer en envoyant un RIB portant les codes IBAN et BIC au Service Gestion Locative 32 rue Saint-Léon 54054 Nancy. Vous recevrez un Mandat de Prélèvement SEPA en deux exemplaires dont un est à nous retourner en cochant la date de prélèvement souhaitée. Ensuite vous n'avez plus rien à faire les mois suivants.

PAR CARTE BANCAIRE SUR INTERNET : sur www.omhgrandnancy.fr en vous connectant à votre espace locataire sécurisé.

PAR VIREMENT :

en vous servant du code IBAN : FR24 2004 1010 1006 4949 7C03 111 et BIC : PSSTFRPPNCY

Retrouvez tous les modes de règlement de votre loyer sur notre site internet.

Noël avant l'heure



Les seniors nancéiens non imposables pourront **bénéficier d'une aide** délivrée par le CCAS de Nancy.

Le CCAS de Nancy offrira des bons de 30 euros aux seniors nancéiens non imposables. Ces bons seront distribués du mardi 2 novembre au jeudi 9 décembre 2021 dans les mairies de quartier et au siège du CCAS de la Ville de Nancy.

Les conditions d'obtention : avoir plus de 65 ans, être domicilié(e) à Nancy et présenter un avis de non-imposition avant réductions ou une imposition inférieure ou égale à 75 €. Un bon est remis par ménage. **Il est nécessaire de prendre rendez-vous et d'apporter les documents demandés :** une pièce d'identité, une dernière facture ou échéancier d'énergie ou une quittance de loyer et l'avis de non-imposition 2021 sur les revenus 2020. Le bon se présente sous la forme de bons d'achat valables et utilisables jusqu'au lundi 31 décembre 2021 dans des magasins identifiés sur une liste remise au moment de la délivrance du bon.

La prise de rendez-vous est ouverte du lundi 25 octobre au vendredi 3 décembre 2021 de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 au 03 83 39 03 23.

La Dématérialisation*, c'est MAINTENANT !



Sur l'ensemble de nos locataires, + de 2000 utilisent une voie numérique pour régler leur loyer (avec leur compte locataire sur notre site, ou par prélèvement automatique). C'est pratique, rapide, et écologique.

Nous nous adressons donc ici à tous les locataires qui n'ont pas encore créé de compte sécurisé sur notre site Internet, et les invitons à le faire avant le 1^{er} janvier 2022.

En effet, par souci d'efficacité, d'économie et d'écologie, nous n'adresserons plus les avis d'échéance par courrier. Nous allons procéder en deux temps :

- **Le secteur Nancy Centre, Haussonville, et les locataires basés sur les communes de la Métropole** (Pulnoy, Laneuveville, Jarville, Saulxures, Art sur Meurthe, ...) seront les 1^{ers} concernés, dès janvier 2022.
- **Pour le secteur du Plateau de Haye**, Nancy Beaugard, Laxou Champ-le-Bœuf et Maxéville ce sera pour juin 2022.

La création d'un compte sécurisé dans votre espace locataire est simple ; vous recevrez prochainement un courrier spécifique pour vous guider dans les quelques étapes à suivre. Si vous avez des difficultés à faire cette démarche, vos responsables de sites seront **à votre écoute**, pourront vous **aider et vous montrer comment faire**.

**La dématérialisation signifie la numérisation ou informatisation des documents papier. A une époque où les enjeux écologiques deviennent essentiels, l'aspect environnemental ne peut être négligé par l'OMh. Dématérialiser nos documents permet de faire une économie de papier et de réduire les déchets. Cela permet aussi un archivage numérique fiable, une traçabilité optimale et un gain de place.*

Les enfants du quartier sont inspirés !



Lors d'un atelier participatif sur le thème de la biodiversité et le respect de l'environnement, des jeunes ont participé à un **concours de dessins et crée des affiches pédagogiques** pour sensibiliser les habitants aux bonnes pratiques et au respect de la planète ! Un grand merci à l'association **Asae Francas** et à **l'Association du Réseau des Jardins Participatifs du Plateau de Haye** ! Les affiches seront exposées dans les entrées de nos immeubles. **Bravo !**

INFO PRATIQUE :

Dans le cadre du Plan de Renouvellement Urbain sur le Plateau de Haye et des travaux au Cèdre Bleu, des associations ont déménagé :

- **L'Association des femmes relais** vous accueille désormais au CAHN (Centre d'Affaire des Hauts de Nancy) à l'Entrée 17 Bis du Tilleul Argenté, au 3^{ème} étage.
- **Le Centre Social La Clairière** a installé son appartement pédagogique à l'Entrée 3 du Tilleul Argenté, au 3^{ème} étage .

